

**RELEVÉ DE DÉCISION
DU BUREAU EXÉCUTIF DU 6 NOVEMBRE 2020
dans le respect des articles 33 et 88
du Règlement Intérieur de la FFVoile**

V1

Elus :

Présent.e.s : HENARD Nicolas ; BACCHINI Henry ; CHAURAY Marie-Pierre ; FRETAY Stéphane ; HARLE Sylvie ; MIGRAINE Corinne ; RUSSO Ed ; SALOU Jean-Pierre.

Excusé.e.s : FONTAINE Claire

Invité.e.s : CLERMONT Olivier (pour les points Communication) ; BOUVET Marc (pour les points DCP 3.2 et 3.7) ; PRIOL Georges (pour le point 7.2) ; BOSSE Gérard (pour le point le 7.1) ; HERVIEU Jean-Michel (pour le point 4.1) ; FIEVRE Charly (pour les points 3.2 et 3.3) ; LASSEAUX Sylvie (pour le point 4.2).

Présent.e.s : CATHELINÉAU Jacques ; GANTER Pierre ; MARLIOT Eric ; MEUNIER Philippe ; SOYEZ Jean-Michel.

Excusé.e.s : MEZOU Laurence ; DARROU Valérie ; HARLE Sylvie (pour les points 3.3, 5.1 à 5.5, 7.2, 7.3).

1 Introduction du Président

Information	Le Président introduit la séance en faisant un point sur les différents sujets d'actualité.
--------------------	---

2 Point licences

Information	Le Bureau exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 1 ^{er} novembre 2020.
--------------------	---

3 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

3.1 Approbation du relevé de décisions du BE du 10/10/20 en GTM

Décision BE-201106-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 10/10/20 en GTM.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 12 novembre 2020.</p>
------------------------------	---

3.2 Groupe Projet 09 : proposition d'affectation des fonds pour l'appel à projets Handivoile 2020

Décision BE-201106-02	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les propositions de co-financement du Groupe Projet 09 suite à l'appel à projet Handivoile 2020 et autorise le Groupe Projet à poursuivre les démarches auprès des Clubs, Comités Départementaux et Ligues sur cette base.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Structure</th> <th style="text-align: center;">Attribué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Club Nautique Alpin Serre Ponçon</td><td style="text-align: right;">1 300 €</td></tr> <tr><td>Aventure Nautique de Saint-Anne</td><td style="text-align: right;">4 000 €</td></tr> <tr><td>Les Régates de Royan</td><td style="text-align: right;">4 000 €</td></tr> <tr><td>Société Nautique de La Ciota t</td><td style="text-align: right;">3 000 €</td></tr> <tr><td>CVL Aber Wrac'h</td><td style="text-align: right;">1 978 €</td></tr> <tr><td>ASCE Voile Espar</td><td style="text-align: right;">3 000 €</td></tr> <tr><td>Club Nautique de Viry Chatillon</td><td style="text-align: right;">4 000 €</td></tr> <tr><td>CY Voile Grand Large</td><td style="text-align: right;">4 000 €</td></tr> <tr><td>Société Nautique d'Ajaccio</td><td style="text-align: right;">4 000 €</td></tr> <tr><td>Cercle de Voile de Cazaux Lac</td><td style="text-align: right;">4 000 €</td></tr> <tr><td>Association Nautique Omnisports Istréenne (ANOI)</td><td style="text-align: right;">2 662 €</td></tr> <tr><td>Voile Handi Valide</td><td style="text-align: right;">3 500 €</td></tr> <tr><td>CVSQ (Club Voile Saint-Quentin)</td><td style="text-align: right;">3 000 €</td></tr> <tr><td>CN2B Voile Kayak</td><td style="text-align: right;">2 500 €</td></tr> <tr><td>Handivoile Brest</td><td style="text-align: right;">2 200 €</td></tr> <tr><td>MJC de la Lauter</td><td style="text-align: right;">2 000 €</td></tr> <tr><td>CVAN (Club Voile Amitié Nature)</td><td style="text-align: right;">860 €</td></tr> <tr><td>Cercle de Voile de Cazaux Lac</td><td style="text-align: right;">1 450 €</td></tr> <tr><td>Cercle Nautique de la Ria d'Etel</td><td style="text-align: right;">1 000 €</td></tr> <tr><td>CEV Berck</td><td style="text-align: right;">1 500 €</td></tr> <tr><td>Club Nautique Pyrénéen</td><td style="text-align: right;">1 100 €</td></tr> <tr><td>Comité Départemental Voile de Gironde</td><td style="text-align: right;">1 400 €</td></tr> <tr><td>CVL AbWrac'h</td><td style="text-align: right;">1 250 €</td></tr> <tr><td>CY Voile Grand Large</td><td style="text-align: right;">1 000 €</td></tr> <tr><td>Société Nautique d'Ajaccio</td><td style="text-align: right;">1 000 €</td></tr> <tr><td>Yacht club du Calaisis</td><td style="text-align: right;">1 500 €</td></tr> <tr><td>Yacht Club Grenoble Charavine</td><td style="text-align: right;">800 €</td></tr> <tr><td>Cercle de Voile de Cazaux Lac</td><td style="text-align: right;">1 500 €</td></tr> <tr><td>Cercle de Voile de Sevrier</td><td style="text-align: right;">2 125 €</td></tr> </tbody> </table>	Structure	Attribué	Club Nautique Alpin Serre Ponçon	1 300 €	Aventure Nautique de Saint-Anne	4 000 €	Les Régates de Royan	4 000 €	Société Nautique de La Ciota t	3 000 €	CVL Aber Wrac'h	1 978 €	ASCE Voile Espar	3 000 €	Club Nautique de Viry Chatillon	4 000 €	CY Voile Grand Large	4 000 €	Société Nautique d'Ajaccio	4 000 €	Cercle de Voile de Cazaux Lac	4 000 €	Association Nautique Omnisports Istréenne (ANOI)	2 662 €	Voile Handi Valide	3 500 €	CVSQ (Club Voile Saint-Quentin)	3 000 €	CN2B Voile Kayak	2 500 €	Handivoile Brest	2 200 €	MJC de la Lauter	2 000 €	CVAN (Club Voile Amitié Nature)	860 €	Cercle de Voile de Cazaux Lac	1 450 €	Cercle Nautique de la Ria d'Etel	1 000 €	CEV Berck	1 500 €	Club Nautique Pyrénéen	1 100 €	Comité Départemental Voile de Gironde	1 400 €	CVL AbWrac'h	1 250 €	CY Voile Grand Large	1 000 €	Société Nautique d'Ajaccio	1 000 €	Yacht club du Calaisis	1 500 €	Yacht Club Grenoble Charavine	800 €	Cercle de Voile de Cazaux Lac	1 500 €	Cercle de Voile de Sevrier	2 125 €
Structure	Attribué																																																												
Club Nautique Alpin Serre Ponçon	1 300 €																																																												
Aventure Nautique de Saint-Anne	4 000 €																																																												
Les Régates de Royan	4 000 €																																																												
Société Nautique de La Ciota t	3 000 €																																																												
CVL Aber Wrac'h	1 978 €																																																												
ASCE Voile Espar	3 000 €																																																												
Club Nautique de Viry Chatillon	4 000 €																																																												
CY Voile Grand Large	4 000 €																																																												
Société Nautique d'Ajaccio	4 000 €																																																												
Cercle de Voile de Cazaux Lac	4 000 €																																																												
Association Nautique Omnisports Istréenne (ANOI)	2 662 €																																																												
Voile Handi Valide	3 500 €																																																												
CVSQ (Club Voile Saint-Quentin)	3 000 €																																																												
CN2B Voile Kayak	2 500 €																																																												
Handivoile Brest	2 200 €																																																												
MJC de la Lauter	2 000 €																																																												
CVAN (Club Voile Amitié Nature)	860 €																																																												
Cercle de Voile de Cazaux Lac	1 450 €																																																												
Cercle Nautique de la Ria d'Etel	1 000 €																																																												
CEV Berck	1 500 €																																																												
Club Nautique Pyrénéen	1 100 €																																																												
Comité Départemental Voile de Gironde	1 400 €																																																												
CVL AbWrac'h	1 250 €																																																												
CY Voile Grand Large	1 000 €																																																												
Société Nautique d'Ajaccio	1 000 €																																																												
Yacht club du Calaisis	1 500 €																																																												
Yacht Club Grenoble Charavine	800 €																																																												
Cercle de Voile de Cazaux Lac	1 500 €																																																												
Cercle de Voile de Sevrier	2 125 €																																																												

	Cercle Sportif de Bas du Fort	1 000 €	
	Club Nautique Le Neptune	2 125 €	
	Comité Départemental de Voile de la Sarthe	1 000 €	
	Comité Départemental de Voile des Alpes-Maritimes	1 000 €	
	Comité Départemental de Voile du Morbihan	1 000 €	
	Comité Départemental de Voile du Finistère	1 000 €	
	CVAN (Club Voile Amitié Nature)	2 125 €	
	CY Voile Grand Large	1 000 €	
	Les Régates de Royan	2 125 €	
	Ligue de Voile des Pays de la Loire	1 000 €	
	Ligue de Voile SUD Provence Alpes Côte d'Azur	1 000 €	
	Société Nautique d'Ajaccio	1 000 €	
	Vote à l'unanimité moins 1 abstention (S. HARLE)		

3.3 PSF : prochaines étapes de la préparation du PSF 2021

Décision BE-201106-03	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile désigne l'équipe de gestion du PSF 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elu : E. RUSSO • Cellule Administrative : V. TOUZEAU et C. FIEVRE • Cellule Technique : DTN • Commission d'attribution : des élus nommés avant fin mars 2021 • Commission Ethique : G. DUPUIS Président (sans changement) <p>Vote à l'unanimité moins 1 abstention (M-P. CHAURAY)</p>
------------------------------	---

3.4 Litige Bretagne

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de la situation du dossier contentieux avec la ligue de Bretagne et en particulier de l'audience en référé du 26/10/2020 devant le tribunal de Brest.</p>
--------------------	---

3.5 Processus statutaire 2021

3.5.1 Préparation des AG électives (Ligues et FFVoile)

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des éléments de contexte impactant le déroulement des échéances statutaires électives de 2021.</p>
--------------------	---

3.6 Forfait Normand

3.6.1 Modification du contrat pour l'année 2020

Décision BE-201106-04	<p>Dans un contexte de crise sanitaire ayant des impacts non négligeables sur la vente de licences pour certains clubs, le Bureau Exécutif de la FFVoile accepte exceptionnellement</p>
------------------------------	---

	<p>de réformer pour l'année 2020 le forfait « licences clubs » des clubs de la ligue Normandie ayant adhéré au dispositif après avoir constaté une perte pour la moitié des clubs concernés.</p> <p>Ainsi, tous les clubs n'ayant pas délivré en 2020 le nombre de licences club prévu dans la convention FFVoile - Ligue de Normandie n'auront pas à s'acquitter du montant forfaitaire correspondant et n'auront à payer que le nombre de licences réellement délivrées.</p> <p>Il est important de noter que le dispositif de forfait s'applique normalement pour l'autre moitié des clubs ayant adhéré à ce dispositif et qui ont pu vendre plus de licences en 2020 que le seuil du forfait.</p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide cette position sous condition suspensive que la ligue prenne à sa charge le solde (estimée à 12 K€ environ une fois déduit le non-paiement de l'assurance et de la ristourne ligue sur ces licences certes forfaitisées mais non réellement délivrées) de la perte financière générée par la modification de la forfaitisation étant entendu que la FFVoile a déjà contribué à plus de 50 % de cette charge dans le cadre de sa contribution aux clubs excédentaires au titre du forfait normand. L'accord entre la FFVoile et la ligue Normandie pour l'année 2020 fera l'objet de la signature d'un avenant modifiant la convention initiale signée pour la période 2017 – 2020 et entérinant leur accord.</p>
--	---

3.6.2 Fin du forfait Normand au 31 décembre 2020

<p>Décision BE-201106-05</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile fait le constat que, au vu des résultats dans la durée, l'expérimentation de la forfaitisation sur les licences clubs n'a pas fait la preuve de son efficacité. De plus, le Bureau Exécutif de la FFVoile constate que ce dispositif devient coûteux pour la majorité des clubs concernés dans des périodes de crise telle que celle que nous vivons actuellement et pourrait avoir des conséquences néfastes à terme sur la santé financière des clubs dans la période aléatoire à venir.</p> <p>Dans ce contexte, le Bureau Exécutif de la FFVoile confirme la fin du dispositif forfait licence clubs normand qui s'achevait fin 2020.</p> <p>La FFVoile reste néanmoins ouverte à la mise en place d'autres expérimentations gagnante – gagnante sur le territoire national notamment avec des clubs à fort potentiel de développement.</p>
-------------------------------------	---

3.7 *Approche et méthodologie pour parvenir à une proposition de modifications des cotisations des structures affiliées*

<p>Décision différée</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile donne son accord de principe pour réfléchir à la mise en place d'une contribution complémentaire à la cotisation fédérale pour les organisateurs d'épreuves.</p> <p>Le point sera traité au Bureau Exécutif de janvier 2021.</p>
---------------------------------	--

3.8 Liste de Marins sélectionnés – Marin de la décennie

Décision BE-201106-06	<p>En raison de la situation sanitaire en 2020 et face à une année tronquée en matière de résultats sportifs, le Bureau Exécutif de la FFVoile a choisi de ne pas récompenser le marin de l'année mais que soit désigné à la place un marin de la Décennie (2010 – 2020) choisi dans une liste présélectionnée.</p> <p>Ainsi, le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'option consistant à retenir 20 noms de marins à soumettre à un collège de 20 journalistes qui aura mission d'en retenir 10 afin de les soumettre au processus d'élection classique du Marin de l'Année et acte donc en ce sens la modification du règlement d'attribution du titre de marin de l'année pour l'année 2020.</p> <p>Les 20 nominés par le BE sont : Antoine ALBEAU, Billy BESSON et Marie RIOU, Julien BONTEMPS, Franck CAMAS, Charles CAUDRELIER, Pauline COURTOIS et son équipage, Delphine COUSIN, Thomas COVILLE, Yann ELIES, François GABART, Francis JOYON, Armel LE CLEAC'H, Camille LECOINTRE, Pierre LE COQ, Jonathan LOBERT, Nicolas PARLIER, Kévin PEPPONNET et Jérémie MION, Loïc PEYRON, Charline PICON, Damien SEGUIN.</p>
------------------------------	---

3.9 Top Clubs 2020

Décision BE-201106-07	<p>En raison de la situation sanitaire en 2020, le Bureau Exécutif de la FFVoile retient une nouvelle organisation pour valoriser les actions intéressantes et les démarches positives qui ont été mises en place par les clubs affiliés pendant cette année.</p> <p>60 clubs seront récompensés et chaque club recevra 1000 €.</p> <p>Pour sélectionner les clubs, le Bureau Exécutif de la FFVoile décide de s'appuyer sur les ETR étant entendu qu'il choisit de récompenser a minima 1 club par ligue et de pondérer le nombre de clubs récompensés par ligue en fonction du nombre de clubs affiliés en sein de chaque ligue</p> <p>Critères de sélection des clubs par les équipes territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les clubs qui ont eu la démarche d'être rassurants vis-à-vis de la clientèle sur les aspects sanitaires (mise en place des gestes barrières...),- Les clubs qui ont maintenu le lien avec leurs membres pendant le confinement,- Les clubs qui ont développé ou maintenu des formations pendant le confinement,- Les clubs qui ont relancé l'activité en organisant des compétitions / animations entre juillet et octobre 2020,- Les clubs ayant maximisé la distribution de titres compte tenu des restrictions sanitaires (licences club et passeports..).
------------------------------	--

3.10 Réunion des directeurs et présidents de clubs

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé des modalités envisagées pour remplacer, pendant la période du Nautic, les habituelles rencontres avec les directeurs de structures et les présidents de clubs, par des temps d'échange en visio conférences.</p>
--------------------	---

3.11 RSE

Information	Point différé.
--------------------	----------------

3.12 Pacte fédéral

Différé	Point différé.
----------------	----------------

3.13 Grandes Epreuves

3.13.1 Validation du report en 2021 des Championnats d'Europe et du monde annulés en 2020

Décision BE-201106-08	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le report sur 2021 des championnats ci-dessous :					
	Début	Fin	Compétition	Classe	Lieu	Organisateur
	30/04/2021	08/05/2021	Championnat d'Europe	470	Hyères	COYCH
	23/07/2021	30/07/2021	Championnat du monde	Dart 18	La Rochelle	SRR
	25/07/2021	31/07/2021	Championnat du monde	Vaurien	Le Havre	SRH
12/09/2021	19/09/2021	Championnat du monde (avec le Duc d'Albe)	Nacra F20	Hyères	CMH	

3.13.2 Validation du Championnat du monde micro 2021

Décision BE-201106-09	<p>Sous réserve des restrictions liées à l'évolution de la crise sanitaire, le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par le CV Martigues du Championnat du monde micro du 24 au 30 juillet 2021.</p> <p>Enfin, il est fortement recommandé au club la plus grande prudence quant aux engagements financiers dans le cadre de l'Etat d'Urgence Sanitaire de la Covid 19 en cours.</p>
------------------------------	--

3.14 Organigramme fédéral

3.14.1 Commission médicale (démission et remplacement)

Décision BE-201106-10 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile du 6 novembre 2020 valide la modification de la composition de la CMN FFVoile avec le remplacement du Dr William VANBIERVLIET par le Dr Nicolas CAPONY.</p> <p>Cette modification devra être approuvée par le Conseil d'Administration de la FFVoile conformément aux textes statutaires de la FFVoile et l'organigramme Fédéral sera mis à jour une fois cette modification actée.</p>
--	---

3.15 Conseil des Présidents de ligues : préparation de l'ordre du jour

Information	Point différé.
--------------------	----------------

4 Département Économique Social et Environnemental

4.1 Fiche formation « calcul des coûts de revient »

Décision BE-201106-11	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la proposition de création de la formation « calcul de coût de revient d'un service ou d'une activité FFVoile - niveau 1 », présentée par le pôle Formation & Emploi. Le BE mandate le pôle Formation & Emploi de la FFVoile pour la présentation de la fiche référentielle au prochain Conseil d'administration de la FFVoile en vue de son inscription au Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, fonctions et des formations de la FFVoile, ainsi qu'à l'annexe 3 du même règlement.</p>
------------------------------	---

4.2 Expérimentation d'accompagnement au développement de la pratique

Décision BE-201106-12	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile donne son accord pour expérimenter le programme d'accompagnement au développement de la pratique.</p>
------------------------------	---

5 Département Compétition et Performance

5.1 Modification règlement du Championnat de France des Clubs

Décision BE-201106-13 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'ajout à l'article 2 du règlement du Championnat de France des Clubs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour être admissible au championnat de France des Clubs dans une discipline, un club doit avoir au moins 5 coureurs classés au classement régional de ladite discipline.
--	---

	Et demande au Département Compétition performance de faire approuver cette modification au Conseil d'Administration de décembre.
--	--

5.2 Attribution Championnat de France Monotypes Habitable 2021

Décision BE-201106-14	Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve l'attribution du Championnat de France des Monotypes Habitables pour les années 2021 à 2024 à l'association AGPEN pour que ce championnat de France soit organisé lors du Grand Prix de l'Ecole Navale (épreuve annuelle programmée lors du week-end de l'ascension).
------------------------------	---

5.3 TFV 2021

Information	Suite à l'annulation du Tour Voile 2021, le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé par le Département Compétition et Performance que celui-ci a prévu de se réunir avec les Classes DIAM 24 et les acteurs du circuit organisateurs, teams, partenaires, ... mi-novembre pour construire une saison sportive 2021 permettant à l'esprit tour Voile de perdurer.
--------------------	--

5.4 Championnat de France Jeune de la Toussaint

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé par le Département Compétition et Performance du déroulé de l'organisation du redéploiement des Championnats de France Jeunes qui ont eu lieu sur les vacances de la Toussaint.
--------------------	--

5.5 Commission Sportives des Ligues

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé par le Département Compétition et Performance qu'il poursuit, malgré les conditions particulières de cette année, les réunions de Commission Sportive de Ligues.</p> <p>La prochaine réunion se tiendra en visio conférence et se déroulera de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plénière le vendredi 27 novembre de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30 - 3 modules : <ul style="list-style-type: none"> • Structuration sportive windsurf le mardi 8 décembre de 9h30 à 11h30 – Référent Didier Flamme • Kiteboard – développement dans les territoires le jeudi 17 décembre de 9h30 à 11h30 – Référente Laure Collin • Dynamique de pratique Dériveur et Catamaran le jeudi 10 décembre de 9h30 à 11h30 – Référents : Baptiste Meyer-Dieu et Bernard Porte <p>Les Présidents des Commissions Sportives et les cadres en charges des Commissions Sportives sont conviés à la réunion plénière et les modules s'ils le souhaitent.</p> <p>Pour ce qui concerne les modules, compte tenu des thèmes, il sollicite les Présidents de Ligue afin qu'ils transmettent l'invitation aux personnes en charge des sujets traités.</p>
--------------------	--

6 Direction Technique National

6.1 Développement et animation territoriaux

6.1.1 Avancement du projet

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de la réflexion de conception d'une méthode d'accompagnement du développement territorial des activités de voile, dans le droit fil du projet fédéral.
--------------------	---

6.1.2 Organigramme

Différé	Point différé.
----------------	----------------

6.1.3 Colloque des CTS

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du programme prévisionnel du 13 ^{ème} séminaire des Cadres Techniques.
--------------------	---

6.2 Accueil des équipes étrangères auprès des équipes de France

Information	Suite à la décision du BE du 12/09/2020 (Décision BE-200912-08) fixant le montant journalier de l'accueil d'étrangers auprès des équipes de France à Marseille, le DTN précise au BE que l'accueil des étrangers pourra s'effectuer dans tous les pôles France dont le pôle France de Marseille, dans les conditions et selon le processus décrits dans la directive technique nationale qui n'est pas modifiée dans ses autres dispositions.
--------------------	---

7 Commissions indépendantes /CCA

7.1 Modification de la Charte du Jury d'Appel

Décision BE 201106-15 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est amené à se prononcer sur l'éventuelle modification de l'article 3 de la Charte du JA suite au débat qui a eu lieu lors du CA du 03/10/2020, et décide la modification suivante au sein de l'article 3 de la charte du Jury d'Appel.</p> <p>« Il est consulté officiellement par écrit par le Président de la Commission Centrale d'Arbitrage sur les prescriptions fédérales ajoutées aux Règles de Course à la Voile et établies par la Commission Centrale d'Arbitrage, et donne son avis sur leur compatibilité avec celles-ci, avant leur soumission au Conseil d'Administration. »</p> <p>Ces modifications devront être soumises au CA pour approbation.</p>
--	--

7.2 Prescriptions de l'autorité nationale aux Règles de Course à la Voile

Décision BE-201106-16 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les prescriptions de la FFVoile aux règles de Course à la Voile et propose de soumettre cette validation définitive au vote du Conseil d'Administration de la FFVoile.
--	--

7.3 Publication des Règles de Course à la Voile

7.3.1 Internalisation de la publication : bilan

	Information du Bureau Exécutif de la FFVoile.
--	---

7.3.2 Commercialisation des RDC 2021-2024 : commande de vente édition papier

Décision BE - 201106-17	Le Bureau Exécutif de la FFVoile donne délégation au Directeur Général de la FFVoile en lien avec le trésorier et le gestionnaire de la boutique pour se prononcer sur la grille tarifaire ainsi que le volume de commande (pour la période 2021-2024).
--------------------------------	---

7.3.3 Commercialisation des RDV 2021-2024 : lancement d'une offre digitale

Décision BE-201106-18	Le Bureau Exécutif de la FFVoile donne délégation au Directeur Général de la FFVoile en lien avec le trésorier et le gestionnaire de la boutique pour négocier l'ajout des ouvrages français dans l'application dédiée de World Sailing.
------------------------------	--

7.3.4 Commercialisation des RCV 2021-2024 : distribution aux autres fédérations francophones

Décision BE-201106-19	Le Bureau Exécutif de la FFVoile donne délégation au Directeur Général de la FFVoile en lien avec le trésorier et le gestionnaire de la boutique pour valider une offre commerciale complète à destination des fédérations francophones pour la période 2021-2024.
------------------------------	--